

L'exercice 2023 – Commune de MAHÉRU

Les résultats 2022

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 fait apparaître un déficit d'investissement de 9 400.06 € et un excédent de fonctionnement de 837 105.11 €

Soit un résultat cumulé de 827 705.05 € hors restes à réaliser et 798 556.05 € avec le financement des restes à réaliser (RAR 2022 : plancher de l'église pour 29 149 €).

Le budget 2023

Le budget de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 929 135 € et en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 232 249 €

Les Subventions 2023

Le Conseil Municipal a voté des subventions pour un montant total de 3 815 € aux associations suivantes :

Association Rescapés de l'Enfer : 50 €
Les Restaurants du Cœur : 65 €
Secours Catholique : 100 €
Banque Alimentaire : 75 €
Sports Loisirs Culture : 350 €
UNA (aide à domicile) : 65 €
ADMR (aide à domicile): 65 €
CLIC : 50 €
Amicale des Sapeurs Pompiers : 100 €
Prévention Routière : 50 €
Gym L'Aigle : 25 €
Foyer socio-éducatif Collège A. Collet : 225 €
Comité des Fêtes de Mahéru : 1400 €
APE – Ecole Primaire Moulins la Marche : 640 €
Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers – Moulins la Marche : 100 €
Les chemins des Monts d'Amain (trail) : 200 €
MJC L'Aigle : 30 €
LUTILLE : 50 €
Ligue contre le cancer : 75 €
Collège Moulins la Marche (séjour à Verdun) : 100 €

La Fiscalité communale

L'année 2023 poursuit la mise en œuvre de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation (TH). Depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Elle est toutefois maintenue sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le produit des recettes fiscales de la commune représente 27 366 € soit 3.76% des recettes réelles de fonctionnement.

Le budget 2023 de la commune a été voté sans augmentation de la fiscalité communale.

Taux communaux	2022	2023
Taxe d'habitation	2.80 %	2.80 %
Taxe foncière bâtie	28.11%	28.11 %
Taxe foncière non bâtie	8.20%	8.20 %

Projets d'investissement de la commune

Logement communal situé au R+1 de la mairie :

Une enveloppe budgétaire de 125 000 € a été inscrite au budget. Ce dossier reste à l'étude mais ne sera probablement pas engagé cette année.

Une enveloppe budgétaire de 3000 € a été ouverte pour la réfection du plancher du clocher de l'église car ce dernier est vétuste et dangereux.

Ossuaire Cimetière :

Une enveloppe prévisionnelle de 4000 € a été réinscrite cette année afin de répondre à une obligation réglementaire ; les communes étant tenues de construire un ossuaire dans chaque cimetière pour rassembler les restes provenant des concessions en état d'abandon ou les restes exhumés des concessions non renouvelées.

Travaux Voirie de compétence communale :

Chemin de la Tétardière : 17 000 €

Chemin de la Hérissonnière : 1 200 €

Chemins pédestres : 5 000 €

Adressage de la commune :

Une provision de 14 000 € a été inscrite pour la fourniture et la pose des panneaux et numéros de voie consécutivement aux travaux d'adressage réalisés par la commission.

Restauration des cartes communales :

Une provision de 2000 € a été inscrite pour la restauration d'anciennes cartes communales afin de palier à leur conservation.

Sonorisation de l'Eglise :

Une enveloppe budgétaire de 32 000 € a été ouverte.

Retrouvez le budget primitif 2023 voté par nature de la commune de Mahéru en cliquant sur le lien suivant